

Réunion des ministres de l'énergie de l'APEC de 2015

[traduction non-officielle]

Cebu (Philippines), le 13 octobre 2015

1. Nous, les ministres de l'énergie des économies membres de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC), nous sommes réunis à Cebu, aux Philippines, le 13 octobre 2015, en appui au thème du renforcement de la résilience énergétique des pays membres de l'APEC.
2. Dans l'optique de l'engagement pris en 2014 par les dirigeants dans le plan directeur de l'APEC sur la connectivité pour 2015-2025, nous affirmons l'importance de la résilience énergétique pour favoriser la sécurité énergétique et le développement durable et pour donner à la population l'accès à l'énergie. La résilience énergétique comprend en particulier la résistance des infrastructures énergétiques aux catastrophes naturelles et anthropiques ainsi que le retour rapide et efficace à des conditions normales et la reconstruction de meilleures infrastructures.
3. Nous reconnaissons que la région Asie-Pacifique est devenue la cheville ouvrière du progrès économique mondial. Notre taux de croissance collectif est évalué à quatre pour cent par an pour les dix dernières années, ce qui fait de notre région l'une des économies les plus dynamiques du monde. Cette croissance s'est traduite par une augmentation annuelle de la consommation d'énergie d'environ trois pour cent. Nous réitérons que l'énergie demeure un pilier de l'intensification et du maintien à long terme des hausses de productivité dans tous les secteurs de l'économie, en appui au développement économique des pays membres de l'APEC.
4. Nous réaffirmons l'importance de promouvoir le commerce des produits énergétiques et les cadres d'investissement pour assurer la sécurité énergétique de la région et la durabilité de la croissance économique. Nous réaffirmons aussi l'importance de marchés concurrentiels et innovateurs pour assurer la viabilité commerciale et la durabilité des approvisionnements énergétiques de la région Asie-Pacifique et offrir des solutions technologiques pour une énergie propre.
5. Au cours des dix dernières années, une série de supertyphons, d'ouragans, de crues éclairs, d'ondes de tempêtes et de sécheresses, entre autres, ont remis en cause la robustesse et l'intégrité des systèmes énergétiques des économies membres. Des infrastructures énergétiques et des installations connexes vulnérables aux catastrophes naturelles et anthropiques risquent d'entraîner l'interruption des activités, voire l'effondrement de l'économie, et ainsi alourdir le coût réel des dommages aux infrastructures.

6. Nous savons que les coûts de remise en état et de reconstruction peuvent se révéler prohibitifs pour les économies en développement dont ils représenteraient une part considérable du produit intérieur brut. Outre les coûts de reconstruction, nous notons que les problèmes d'approvisionnement en carburant et les pannes d'infrastructures énergétiques interdépendantes peuvent entraver gravement la libre circulation des marchandises et des services à l'intérieur d'un pays et dans toute la région. Comme il est essentiel d'améliorer la capacité de la région Asie-Pacifique de faire face à des urgences telles les difficultés d'approvisionnement en pétrole et en gaz, nous réaffirmons la nécessité de poursuivre l'Initiative de sécurité pétrolière et gazière de l'APEC, qui mise sur des exercices, un réseau et des études.
7. Conformément au thème de la résilience énergétique des pays membres de l'APEC, nous reconnaissons qu'il faut évaluer la vulnérabilité des infrastructures actuelles et examiner les normes actuellement en vigueur. Nous encourageons les membres à améliorer la robustesse de leurs infrastructures et politiques énergétiques en misant sur le renforcement des capacités, l'échange d'information et la promotion de pratiques exemplaires. En outre, nous réaffirmons que la résilience à d'éventuelles interruptions de l'approvisionnement énergétique peut être renforcée à l'aide de mesures efficaces et bien ciblées de gouvernance et d'intervention sur le marché. Nous encourageons les membres à promouvoir la diversité de l'approvisionnement énergétique et l'efficacité énergétique et à réduire les obstacles au commerce de produits énergétiques et à l'investissement en appui à la résilience du secteur de l'énergie
8. Conscients de l'importance qu'aura le secteur privé dans la réponse à la demande d'énergie et aux besoins d'infrastructures de la région Asie-Pacifique, nous encourageons les économies membres, en coopération avec le Conseil consultatif de l'entreprise de l'APEC (ABAC), à continuer de promouvoir les partenariats public-privé qui favoriseront l'adoption de normes appropriées pour les infrastructures énergétiques essentielles.
9. Nous nous réjouissons de la nouvelle démarche de l'APEC pour rehausser la qualité des infrastructures électriques en tenant compte non seulement de la résistance aux phénomènes météorologiques violents mais aussi des coûts du cycle de vie, des impacts environnementaux, de la capacité d'adapter les infrastructures à l'évolution des conditions du marché et, enfin, de la continuité des activités.
10. Nous réaffirmons l'importance d'un développement sobre en carbone pour réaliser nos aspirations et objectifs économiques individuels et régionaux. Nous saluons les progrès appréciables du projet de ville modèle sobre en carbone de l'APEC, actuellement à l'étape de l'établissement du concept et des indicateurs. Nous plaçons sur un pied d'égalité la durabilité de l'environnement et la prospérité économique et reconnaissons l'importance du marché dans l'offre de solutions technologiques et de ressources énergétiques efficaces et rentables.

La croissance économique future de la région Asie-Pacifique sera soutenue par une combinaison appropriée de technologies de production de carburants et d'électricité axées à la fois sur les énergies classiques et renouvelables mais priorisant de plus en plus les sources d'énergie propre et l'amélioration de l'efficacité énergétique. À cet égard, nous miserons sur des synergies entre les économies membres dans le but de maximiser les forces de chacune et d'abaisser ainsi au minimum les coûts de mise en œuvre des politiques.

11. Dans notre transition vers une économie sobre en carbone, nous explorerons la contribution des technologies énergétiques propres et des programmes d'efficacité énergétique dans les secteurs du transport et de l'électricité, par exemple les biocarburants, l'énergie nucléaire civile pour les économies membres intéressées, les technologies avancées pour le charbon, le gaz naturel liquéfié, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie de la mer. Nous tâcherons d'atteindre l'ambitieux objectif de doubler d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2010, la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de l'APEC, y compris dans la production d'électricité. À cette fin, nous encourageons fortement l'accélération de la mise en valeur et de la mise en service des énergies renouvelables.
12. Nous réaffirmons l'importance de l'exploitation sûre et efficiente de l'énergie nucléaire civile en tant qu'énergie moderne avancée, propre et de grande qualité utilisée comme source d'électricité de base afin d'aider à assurer la sécurité énergétique et le développement durable dans le monde tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Nous encourageons les économies membres intéressées à continuer d'échanger leurs expériences et leurs meilleures pratiques, à poursuivre les coopérations pratiques y compris pour améliorer la sûreté nucléaire et coordonner les mécanismes d'intervention et de planification d'urgence, et à diriger le renforcement des capacités et la formation pour la mise en valeur et l'utilisation sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire, en respectant comme condition *sine qua none* un engagement à l'égard de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération.
13. Étant donné que le lien entre l'énergie et l'eau constitue un aspect clé de notre résilience énergétique collective, il importe de comprendre les interdépendances entre ces ressources, de déterminer les vulnérabilités et de renforcer notre capacité de réagir aux changements prévus exacerbés par le réchauffement planétaire. Nos installations énergétiques exigent que nous disposions d'eau en abondance et de provenance fiable, alors qu'il y a déjà pénurie d'eau dans le monde. Pour définir la combinaison de technologies de production de carburants et d'électricité compatible avec notre double objectif de prospérité économique et de durabilité écologique, nous travaillerons à mieux comprendre les corrélations complexes entre l'énergie et l'eau, à relever les défis qui se posent et à utiliser ces deux ressources plus efficacement.
14. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un développement énergétique durable dans la région Asie-Pacifique en misant sur la mutualisation des savoirs

et sur la coopération, la démonstration et la diffusion technologiques. Nous reconnaissons les progrès réalisés par le Centre de l'APEC pour l'énergie durable (APSEC) dans son implantation institutionnelle. Nous encourageons ce nouvel organisme à poursuivre son action en faveur du développement urbain durable dans toute la région et en faveur des écotecnologies de pointe et autres programmes axés sur la résilience énergétique. Nous encourageons les économies membres à soutenir financièrement ses travaux.

15. Nous soutiendrons les efforts d'intégration des technologies émergentes et de pointe dans nos processus économiques et mécanismes d'affaires qui permettront d'améliorer de façon significative notre utilisation de l'énergie et d'optimiser l'emploi des actifs énergétiques et des investissements dans la région. Les économies membres, selon leur situation propre, continueront à recenser les technologies, procédés et services à haut rendement énergétique pertinents et à adopter subséquemment les politiques qui permettront leur entrée sur le marché afin d'atteindre l'objectif que souhaite atteindre l'APEC d'une réduction de 45 %, dans l'ensemble, de son intensité énergétique d'ici 2035 par rapport à 2005.
16. Nous croyons que l'APEC demeure une plateforme de circulation des expériences et de l'information liée au développement, à la démonstration et au déploiement technologiques, le but ultime étant l'adoption de technologies énergétiques rentables, pertinentes et applicables susceptibles de soutenir le développement de chacune de nos économies membres et de la région dans son entier.
17. Un objectif prioritaire du développement d'une communauté Asie-Pacifique résiliente sera de rendre l'énergie accessible à nos populations, sans oublier les régions éloignées. Nous notons que les écotecnologies et les sources d'énergie classiques, y compris les utilisations moins polluantes des combustibles fossiles, ont leur rôle à jouer à cet égard. Nous sommes conscients du potentiel offert par le stockage d'énergie, les miniréseaux et l'intégration à ceux-ci d'énergies renouvelables pour alimenter les collectivités rurales.
18. Nous reconnaissons qu'un approvisionnement en énergie fiable, abordable et sûr dans les régions éloignées y favorisera la production de revenus et, simultanément, la croissance économique, des retombées durables pour l'environnement et la création de débouchés tels que l'écotourisme pour nos populations, particulièrement les femmes. Nous nous réjouissons de la tenue prochaine aux Philippines d'un atelier sur l'amélioration de la résilience énergétique dans les régions hors réseau.
19. Nous reconnaissons que le gaz naturel, sous forme gazeuse ou liquide, joue un rôle de plus en plus important dans la région Asie-Pacifique et, à ce titre, nous apprécions les efforts que déploient les économies membres en vue d'établir des

conditions propices au commerce et à l'investissement pour favoriser un marché du gaz naturel diversifié, souple et intégré dans la région.

20. Conformément à l'objectif de croissance solidaire de l'APEC, la création de stratégies communautaires favorables aux énergies propres ouvre la voie aux activités rémunératrices dont bénéficient les milieux marginalisés et les communautés indigènes, tout en élargissant la participation des femmes. Nous envisageons la région Asie-Pacifique comme un foyer de systèmes d'alimentation bien intégrés et comme un modèle mondial de réseaux d'électricité communautaires auxiliaires autonomes qui encouragent une croissance solidaire soutenable et offrent des perspectives d'emploi égalitaires et équitables pour les deux sexes.
21. De plus et conformément à l'objectif prioritaire de l'APEC en 2015 de concevoir des politiques axées sur la micro, petite et moyenne entreprise (MSME), nous considérons que l'accès assuré à l'énergie sera un facteur intégrant du succès des MSME qui leur permettra de se développer et de prendre de l'expansion, de soutenir la concurrence, d'innover et de créer des emplois.
22. Nous réaffirmons l'engagement pris par les leaders de l'APEC de rationaliser et d'éliminer progressivement le subventionnement inefficent des combustibles fossiles qui encourage la surconsommation et de donner accès à l'énergie à ceux qui en ont besoin. Nous comptons accomplir des progrès notables sur ce front à moyen terme et nous nous réjouissons des initiatives prises par les économies membres en ce sens. Nous félicitons le Pérou et la Nouvelle-Zélande d'avoir mené à bien les examens entre pairs, et les Philippines, le Vietnam et le Taipei chinois, d'avoir offert de procéder à de tels examens. Nous encourageons la communication des pratiques exemplaires et les efforts de développement des capacités pour faciliter la réforme du subventionnement des combustibles fossiles.
23. Nous nous emploierons à développer les capacités analytiques, techniques et opérationnelles de nos secteurs du travail respectifs en préparation des percées à venir dans le domaine de l'énergie. Nous sommes conscients que le développement du capital humain doit être tempéré par des politiques qui encouragent le maintien en fonction et l'avancement de la main-d'œuvre, féminine en particulier, dans le secteur de l'énergie.
24. Pour concrétiser la volonté des leaders de l'APEC de contribuer à la réalisation des objectifs de leur conférence de 2015, les grandes orientations et les priorités énoncées dans la présente déclaration sont reprises sommairement sous forme d'actions et d'activités à réaliser, ci-après appelées Instructions au Groupe de travail sur l'énergie de l'APEC.

Pour accéder la Déclaration ministérielle officielle, veuillez consulter le site Web de la [Coopération économique de la zone Asie-Pacifique](#). [Disponible en anglais seulement]